



credit photo : Thierry Polatti 7-2

## TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

### Base de l'étude

Les dix communes de l'Île de Ré.

### Sources

[www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques)  
[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

### Analyse

#### **Evolution des bases nettes d'imposition :**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), prélevée au profit de la Communauté de Communes de l'Île de Ré qui a en charge la gestion de ce service, est appelée sur les avis de Taxes Foncières.

La base de cette TEOM est proche de la base de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et suit donc son évolution. Sur la période étudiée (2009 à 2023) toutes les communes de l'Île de Ré ont donc connu des augmentations de leurs bases nettes d'imposition : de 78,57 % pour la commune de Loix (soit 4,23 % / an) à 54,31 % pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines (soit 3,15 % / an).

En valeur les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les bases les plus élevées (supérieures à 7 M€ en 2023) et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles (inférieures à 2,75 M€ en 2023).

#### **Evolution des taux d'imposition :**

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est identique pour les dix communes de l'Île de Ré.

L'évolution de ce taux n'est pas uniforme puisque l'on constate des phases d'augmentation, des phases de diminution et des phase de stagnation.

Sur la période étudiée, qui couvre de 2009 à 2023, le taux est en baisse de 22,66 %, soit 1,82 % / an.

*A contrario*, depuis 2000, le taux est en hausse de 45,93 %, soit 1,66 % / an, du fait principalement de la très forte augmentation constatée entre 2000 et 2003.

En 2023, le taux de la TEOM est de nouveau en baisse de 1 % (à 12,9 % *versus* 13,9 % l'année précédente).

#### **Evolution du nombre d'assujettis :**

Pour la période disponible (2009 à 2023), le nombre d'assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est en hausse pour toutes les communes de l'Île de Ré.

C'est la commune de Rivedoux-Plage qui enregistre la hausse annualisée la plus importante avec 1,63 %.

On notera sans surprise que les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les nombres d'assujettis les plus élevés et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles.

#### **Evolution du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**

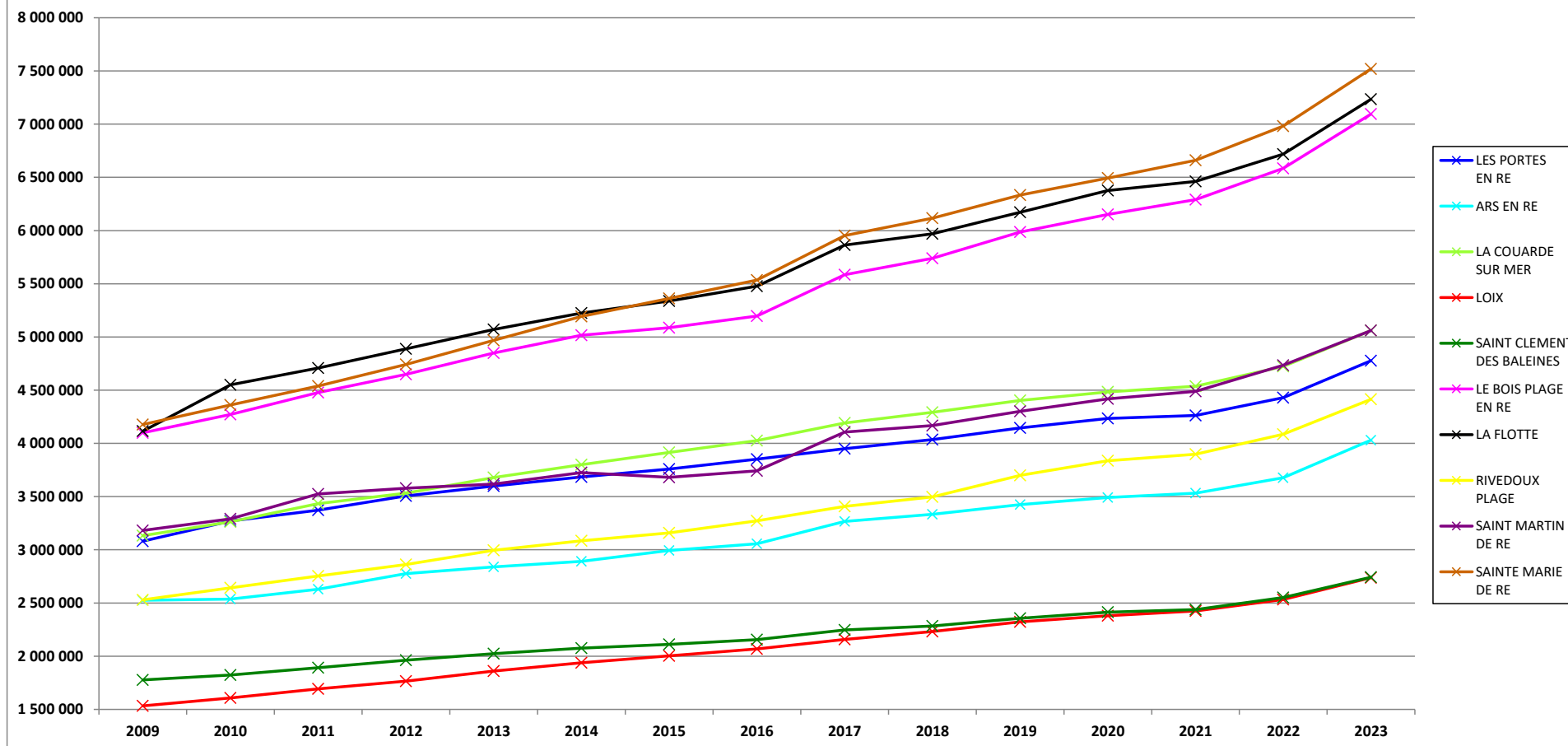
En 2023 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, prélevé au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, s'élevait à 6,54 M€ ; les trois plus grosses contributrices étant les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré et les deux plus petites étant les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix.

En terme d'évolution, sur la période étudiée, toutes les communes de l'Île de Ré ont vu le produit retiré de leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères augmenter (entre 2,39 % / an et 1,27 % / an).



### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Bases nettes imposables en € entre 2009 et 2023

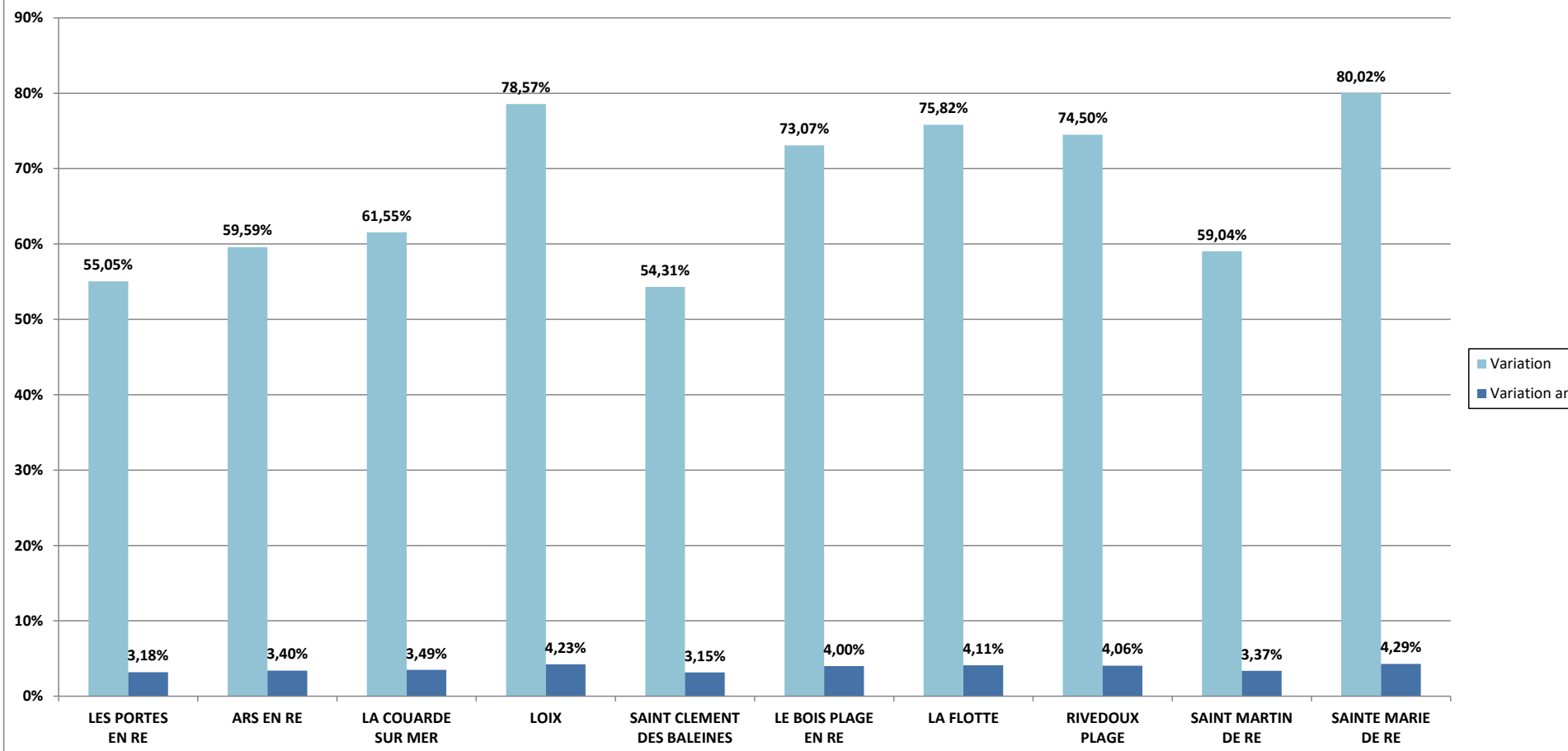
Source : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Variations des bases nettes imposables en € entre 2009 et 2023**

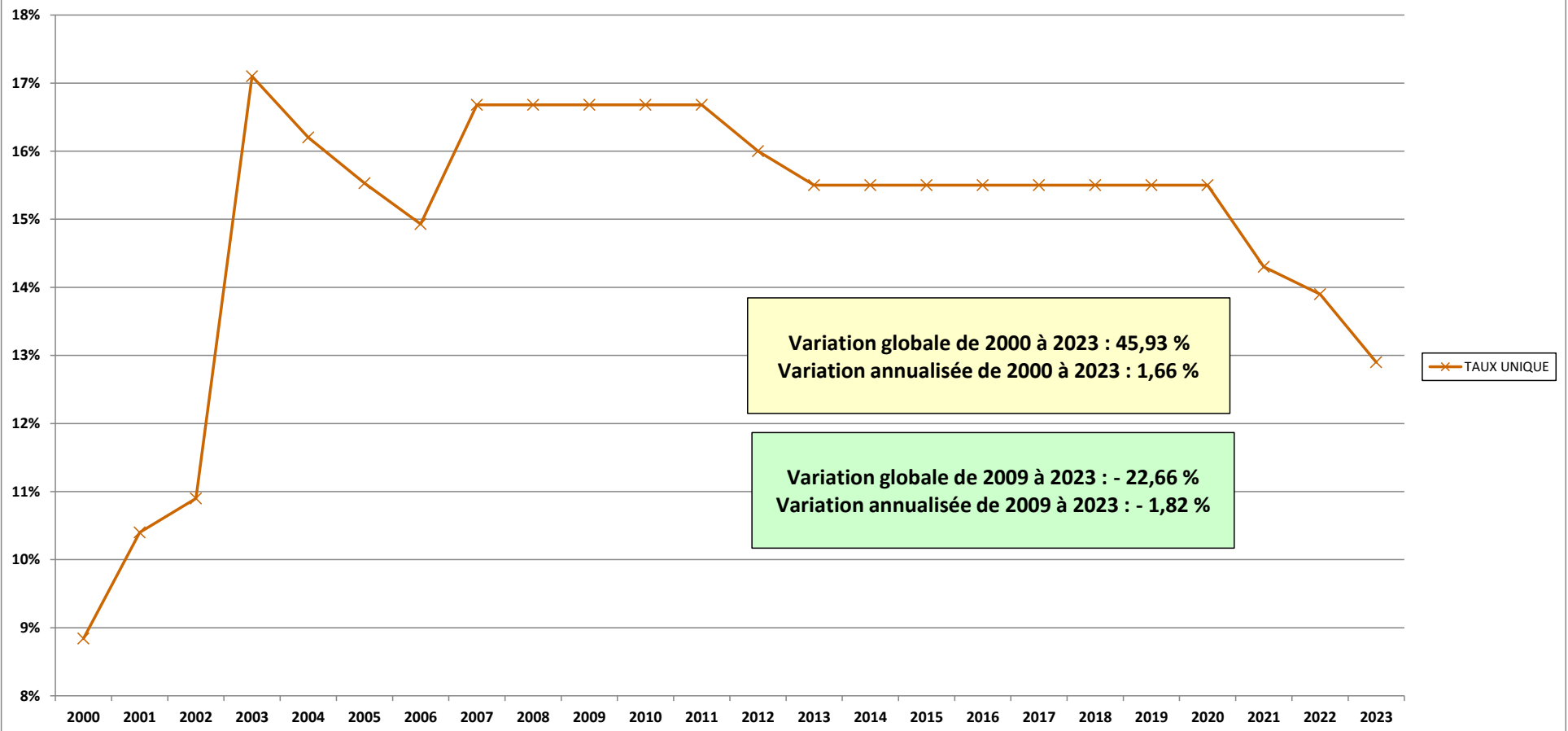
Source : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Taux entre 2000 et 2023

Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

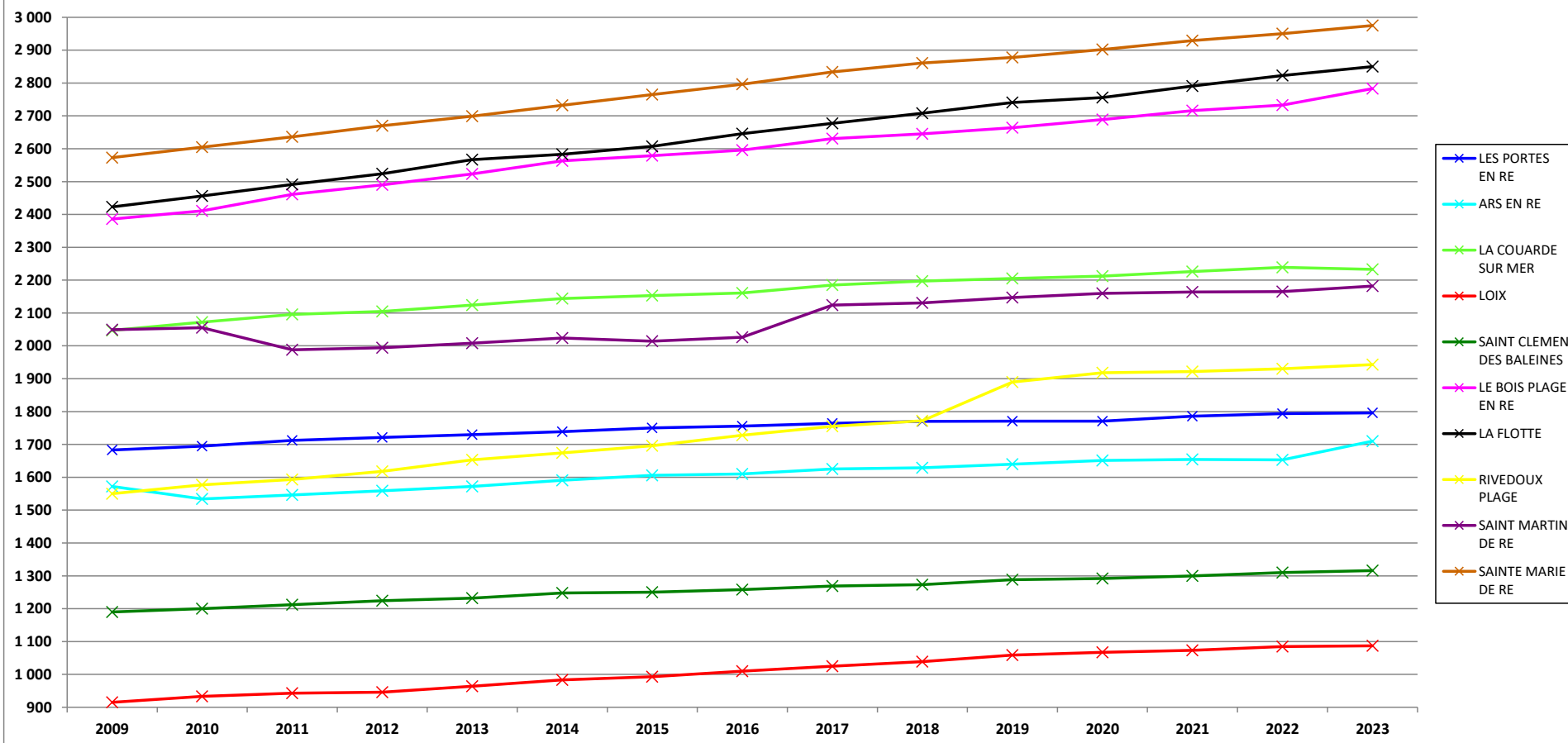




credit photo: Thierry Polotti 7-2

### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Nombre d'assujettis entre 2009 et 2023

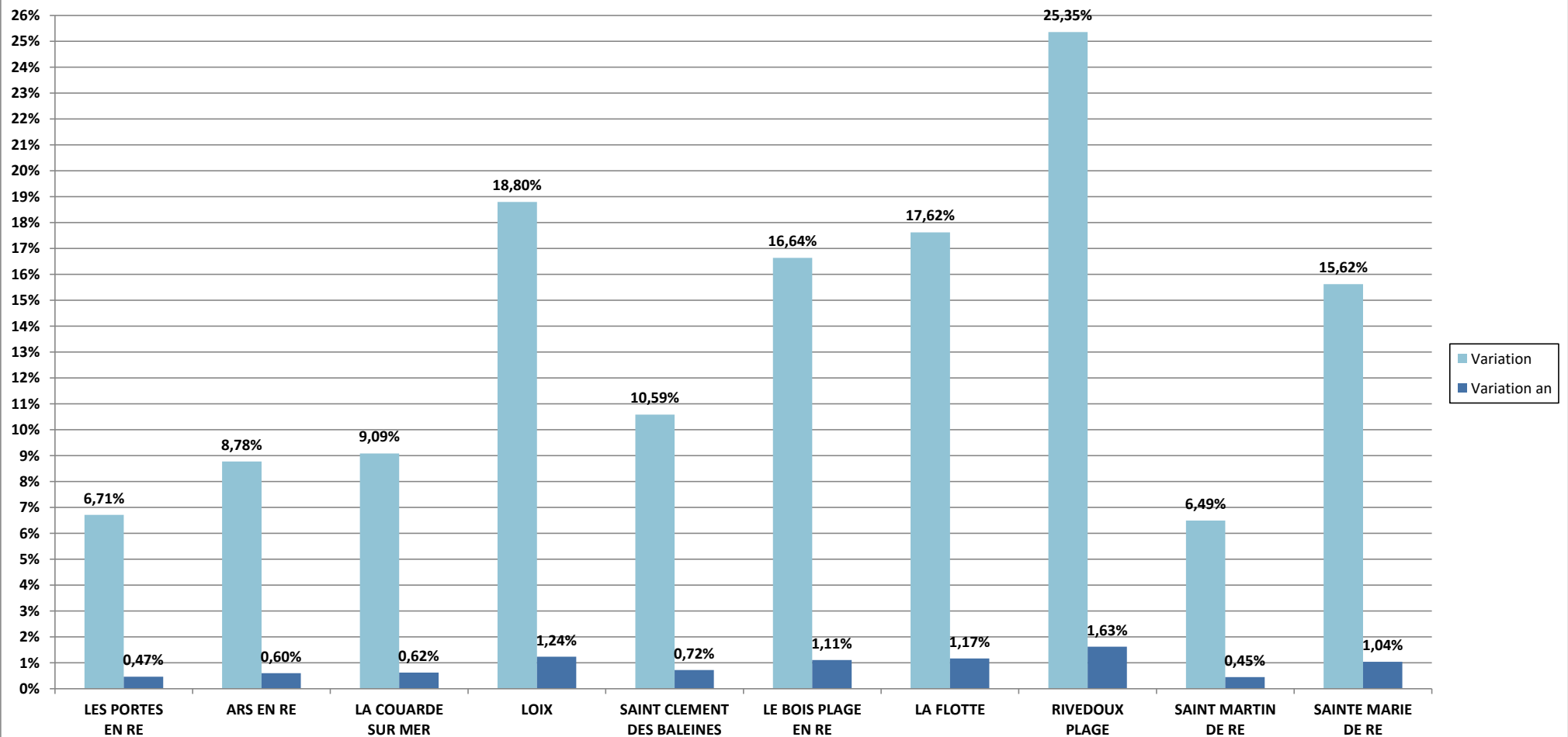
Source : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Variations du nombre d'assujettis entre 2009 et 2023

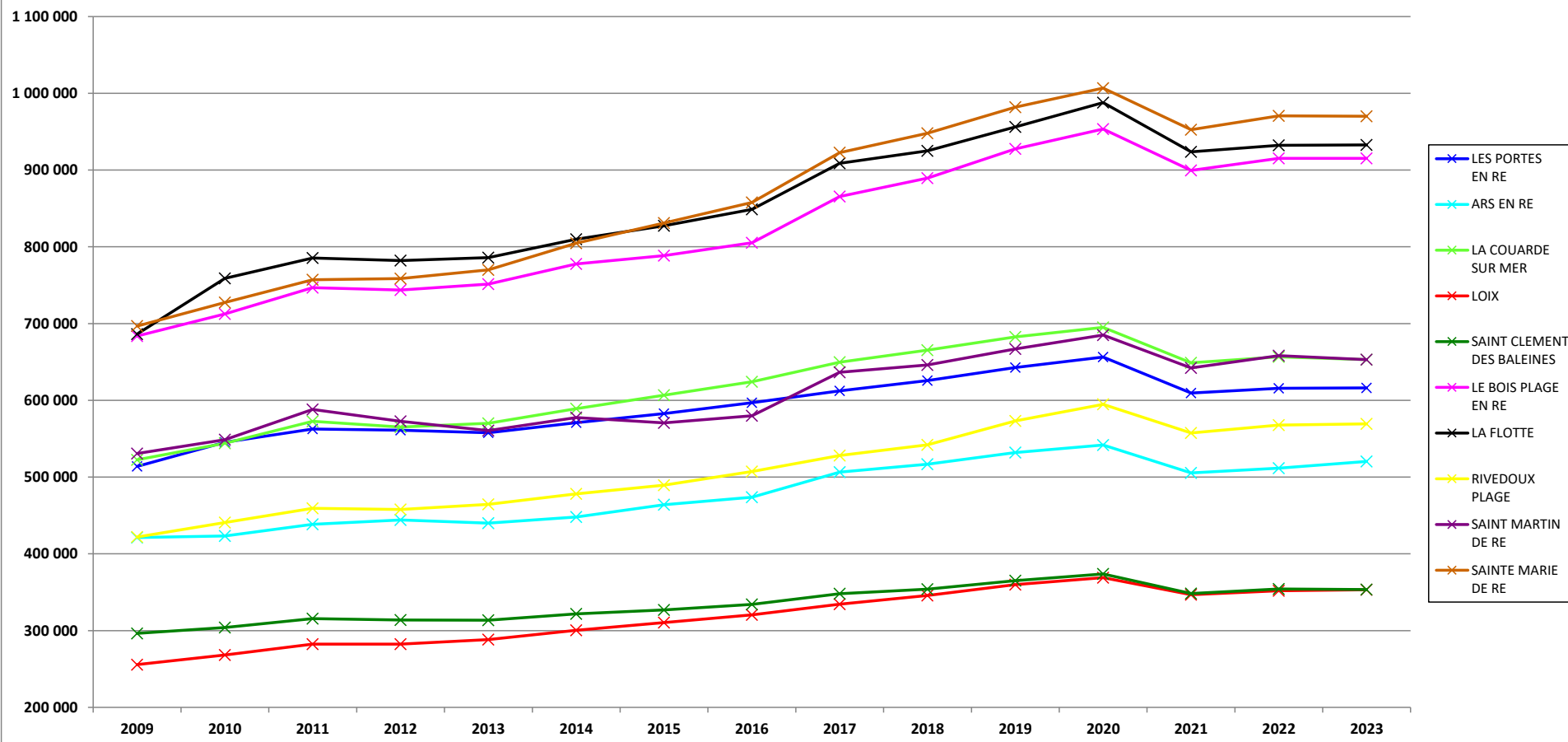
Source : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Montants en € entre 2009 et 2023

Source : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale







### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Variations des montants en € entre 2009 et 2023

Source : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

